



PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
	Arrêté ministériel du 1er mars 2021
Commune de LORRY-MARDIGNY	Mise à jour des servitudes du PLU par Arrêté du Président de la CC Mad & Moselle n°2021-261 du 1er septembre 2021
	Echelle : 1 / 17 000
<ul style="list-style-type: none">AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (Périmètres de protection)A1 - Forêts relevant du régime forestierAS1i - Périmètres de protection des eaux potables et minérales (Périmètres immédiats)AS1r - Périmètres de protection des eaux potables et minérales (Périmètres rapprochés)AS1e - Périmètres de protection des eaux potables et minérales (Périmètres éloignés)T7 - Zones de dégagement aérien (Rayons de 24 km)Bâtiment agricole (Non aedificandi)I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriquesT5 - Zones de dégagement aérien (Cône d'envoi)Couloirs de bruit	